



**HAL**  
open science

## Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?

Marcel Tambarin

► **To cite this version:**

Marcel Tambarin. Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?. Faire l'Europe par la culture / Europäisierung durch Kultur. Liber Amicorum François Genton, pp.305-320, 2021. hal-03380214

**HAL Id: hal-03380214**




**<https://hal.science/hal-03380214>**

Submitted on 15 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?

 <p> <b>FAIRE L'EUROPE PAR LA CULTURE</b>        EUROPÄISIERUNG DURCH KULTUR        Liber Amicorum François Genton     </p> <p>       sous la direction de Herta-Luise Ott,        Natacha Rimasson-Fertin et Thomas Nicklas     </p> <p>  </p>	<p>Auteur(s)</p>	<p>Marcel TAMBARIN</p>
	<p>Titre du volume</p>	<p>Faire l'Europe par la culture / Europäisierung durch Kultur. <i>Liber Amicorum</i> François Genton</p>
	<p>Directeur(s) du volume</p>	<p>Herta-Luise OTT, Natacha RIMASSON-FERTIN et Thomas NICKLAS</p>
	<p>ISBN</p>	<p>978-2-37496-141-5 (broché) 978-2-37496-148-4 (PDF)</p>
	<p>Édition</p>	<p>ÉPURE - Éditions et presses universitaires de Reims, septembre 2021</p>
	<p>Pages</p>	<p>305-320</p>
	<p>Licence</p>	<p>Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence <i>Creative Commons</i> attribution, pas d'utilisation commerciale 4.0 international</p> <p>  </p>

Les ÉPURE favorisent l'accès ouvert aux résultats de la recherche (*Open Access*) en proposant à leurs auteurs une politique d'auto-archivage plus favorable que les dispositions de l'article 30 de [la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#), en autorisant le dépôt [dans HAL-URCA](#) de la version PDF éditeur de la contribution, qu'elle soit publiée dans une revue ou dans un ouvrage collectif, sans embargo.

## Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?

En septembre 2019, à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale, le Parlement européen adoptait à une écrasante majorité de 535 voix contre 66 et 52 abstentions une résolution « sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe » et réclamait en particulier « une culture mémorielle partagée ». Pourtant, en centrant expressément cette culture mémorielle sur « les crimes commis par le passé par les régimes fasciste, stalinien et autres régimes autoritaires », cette résolution votée au nom de « l'intégration européenne en tant que modèle de paix et de réconciliation » ravivait une fois de plus un conflit de longue date, dont la quasi-unanimité du vote n'occulte qu'en apparence la persistance<sup>1</sup>. Ce conflit, mémoriel autant que politique, c'est celui qui naît de la mise en balance du nazisme et du communisme, et en l'occurrence de l'accent particulier mis sur le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 présenté comme déclencheur de la guerre et de ses conséquences. Il atteste des divergences profondes qui perdurent entre l'Est et à l'Ouest quant à la perception du passé traumatique de l'Europe et à son statut dans l'identité européenne. Ces divergences constituent toujours une pierre d'achoppement sur la voie menant à une culture mémorielle proprement européenne, mais ce n'est pas la seule, et si les appels à établir une mémoire commune en Europe lancés depuis plus de vingt ans n'ont guère abouti jusqu'à présent qu'à en entretenir l'attente, voire à dégriser l'espoir<sup>2</sup>, c'est que les obstacles et les handicaps sont nombreux. D'où leur place centrale

- 
1. Parlement européen, *Résolution sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe*, 19 septembre 2019, 2019/2819 (RSP), points 10 et 13.
  2. FRANÇOIS, Étienne, SERRIER, Thomas, « Mémoires européennes : nouvelles enquêtes », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019, p. 6.

dans ces réflexions qui, après avoir rappelé les enjeux d'une culture mémorielle commune pour l'Union européenne et les antécédents de la résolution de 2019, envisagent les perspectives et les prérequis de son émergence.

## Enjeux et antécédents

Jusqu'aux années 1980, les initiatives des institutions européennes pour doter l'Union d'une identité se sont pour l'essentiel cantonnées à des gestes symboliques, comme la création en 1985 d'une « Journée de l'Europe », puis en 1986 l'adoption par l'UE du drapeau et de l'hymne européens, jusque-là apanages du Conseil de l'Europe. Les années 1990 ont vu ensuite s'intensifier les efforts pour fonder cette identité sur une mémoire européenne elle-même axée sur l'Holocauste, avec la demande du Parlement que soit instaurée une journée commémorative européenne de l'Holocauste dès 1995<sup>3</sup>, avant que l'idée n'en soit reprise par le Conseil de l'Europe après la grande conférence internationale sur l'Holocauste de 2000 à Stockholm, lors de laquelle les pays participants, dont treize membres ou futurs membres de l'UE sur seize, ont décidé de faire de l'Holocauste une référence mémorielle absolue pour l'Europe, sinon pour le monde. Dans les années 2000, ces efforts se poursuivent, en particulier avec le lancement des programmes « L'Europe pour les citoyens », dont l'un des quatre volets vise à promouvoir « une mémoire européenne active » en finançant des projets cherchant à « préserver les principaux sites et mémoriaux ayant un lien avec les déportations de masse » et à commémorer les victimes du nazisme comme celles du stalinisme<sup>4</sup>. Enfin, depuis le début des années 2010, les actions portent également sur les musées et le patrimoine : d'abord en consacrant en

---

3. Parlement européen, *Résolution sur la journée commémorative de l'Holocauste*, 15/06/1995, *Journal officiel des communautés européennes*, C166, 3/07/1995, p. 132-133.

4. Parlement européen / Conseil de l'Union européenne, Décision n° 1904/2006/CE établissant, pour la période 2007-2013, le programme « L'Europe pour les citoyens » visant à promouvoir la citoyenneté européenne active, *Journal officiel de l'Union européenne*, L378, 27/12/2006, p. 39 : « Action 4 : une mémoire européenne active ».

2011 au niveau de l'UE un label du patrimoine européen, puis à travers des projets muséographiques comme EUNAMUS, dont l'un des volets portait sur les musées d'histoire nationale en tant que lieux de négociation des passés difficiles<sup>5</sup>, ou encore le projet de « Maison de l'histoire européenne », lancé à l'initiative du Parlement européen. Inaugurée à Bruxelles en 2017, cette dernière vient en quelque sorte coiffer les différents « musées de l'Europe » qui avaient déjà été ouverts dans plusieurs pays pour renforcer le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun et favoriser le développement d'une mémoire transnationale<sup>6</sup>.

Depuis que la mémoire est ainsi mise en avant par les institutions européennes, les appels à promouvoir une mémoire commune se font toujours au nom de l'identification à l'Europe et de l'intégration européenne, car la mémoire est perçue comme un instrument pouvant être mis au service de la construction européenne<sup>7</sup>. Ces appels s'inscrivent donc dans une stratégie de légitimation de l'Union et relèvent par conséquent d'une politique mémorielle de plus en plus affirmée, bien que non formalisée en tant que telle. L'UE se présentant comme un projet de paix et de réconciliation, il est logique qu'elle cherche à fonder sa légitimité sur la volonté de surmonter les atrocités du passé et il n'est donc pas étonnant que l'accent soit mis avec tellement d'insistance sur les guerres mondiales, sur les dictatures et sur l'Holocauste : qu'il s'agisse du programme « Travail de mémoire européen » de l'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) qui, dans le cadre de « L'Europe des citoyens », offre depuis 2014 des financements « pour des initiatives visant à réfléchir aux causes des régimes totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe [...] et pour la commémoration des victimes de leurs crimes »<sup>8</sup>, ou de la résolution du Parlement européen

---

5. Commission européenne, Community Research and Development Information Service (Cordis), *European national museums: Identity politics, the uses of the past and the European citizen*, 2010-2013.

6. Sur l'usage politique du musée dans le cadre de l'europanisation de la mémoire, voir MAZÉ, Camille, *La fabrique de l'identité européenne. Dans les coulisses des musées de l'Europe*, Paris, Belin, 2014.

7. GENSBURGER, Sarah, LAVABRE, Marie-Claire, « D'une "mémoire" européenne à l'europanisation de la "mémoire" », *Politique européenne*, vol. 37, n° 2, 2012, p. 10 ([doi:10.3917/poeu.037.0009](https://doi.org/10.3917/poeu.037.0009)).

8. Conseil de l'Union européenne, Règlement n° 390/2014 du 14 avril 2014 établissant

de 2019, qui considère « qu'il convient d'entretenir la mémoire du passé tragique de l'Europe »<sup>9</sup>, le fil directeur de cette politique mémorielle ramène le plus souvent au passé traumatique de l'Europe – avec le risque d'ailleurs de faire reposer la culture mémorielle commune sur une mémoire essentiellement négative du passé quand la plupart des mémoires nationales reposent sur des modèles de commémoration héroïque plus à même de susciter l'adhésion<sup>10</sup>.

## Obstacles et handicaps

En mettant l'accent sur le pacte germano-soviétique du 23 août 1939, la résolution sur l'importance de la mémoire européenne votée par le Parlement européen en 2019 a focalisé l'attention sur la mise en balance du régime nazi et des régimes communistes totalitaires. Cette insistance, qui a été le principal objet de débat et de critique du texte, fait toutefois perdre de vue l'enjeu principal de cette résolution. Car si la revendication manifeste porte sur la commémoration de toutes les victimes de tous les régimes totalitaires, la revendication sous-jacente, c'est que les victimes des régimes communistes trouvent la même reconnaissance que les victimes de la Seconde Guerre mondiale. Il est d'ailleurs révélateur que ses initiateurs soient majoritairement issus des pays de l'Est, comme c'était déjà le cas pour la résolution de 2009 sur « la conscience européenne et le totalitarisme », qui demandait que le 23 août soit proclamé « Journée européenne du souvenir »<sup>11</sup>. Il s'agit donc davantage de faire valoir une revendication mémorielle que de mettre à

---

le programme « L'Europe pour les citoyens » pour la période 2014-2020, *Journal officiel de l'Union européenne*, LI15, 17/04/2014, p. 11.

9. Parlement européen, *Résolution sur l'importance de la mémoire...*, *op. cit.*, point H.
10. Voir Roussio, Henry, « La mémoire négative de l'Europe », dans *Face au passé : Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, 2016, p. 251-252.
11. Parlement européen, *Résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme*, 2/04/2009, 2009/2557(RSP). Pour les tenants et les aboutissants de cette résolution, voir TROEBST, Stefan, « Der 23. August als euroatlantischer Gedenktag? Eine analytische Dokumentation », dans Kaminsky, Anna, Müller, Dietmar, Troebst, Stefan (dir.), *Der Hitler–Stalin Pakt 1939 in den Erinnerungskulturen der Europäer*, Göttingen, Wallstein, 2011, p. 431-467.

égalité, en grossissant le trait, les victimes du Goulag et les victimes de la Shoah – même si l'amalgame suggéré par la résolution revient *de facto* à remettre en question le statut singulier de la Shoah. Car si la Shoah a pu progressivement prendre une place aussi centrale à l'Ouest, au point d'être considérée comme un « mythe fondateur négatif » de l'Europe, elle n'a jamais eu de statut équivalent à l'Est, ni avant ni après 1989, et elle se heurte depuis lors à la résurgence de mémoires réprimées qui demandent à présent à être reconnues, en particulier depuis l'adhésion en 2004 et 2007 des nouveaux membres de l'Union, majoritairement issus de l'ancien bloc soviétique<sup>12</sup>. Ce dont témoigne la résolution, plus que d'un nouveau cran dans l'escalade de la concurrence victimaire, c'est surtout de l'asymétrie et de l'asynchronie persistantes des mémoires à l'Est et l'Ouest, qui entraînent non seulement des conflits entre les régimes mémoriels respectifs, mais aussi la remise en question du consensus mémoriel qui prévaut à l'Ouest depuis le début des années 2000. Ces décalages mémoriels ne creusent du reste pas seulement un fossé entre pays ou groupes de pays, mais peuvent traverser un seul et même pays, comme dans le cas d'école que présente l'Allemagne après la réunification, avec l'exemple des anciens camps nazis de Buchenwald et de Sachsenhausen : réutilisés après 1945 comme camps d'internement spéciaux soviétiques, ils illustrent la collision de deux mémoires, celle du nazisme et celle du stalinisme, dont les victimes ont connu un sort mémoriel différent, celles du nazisme ayant accédé à l'espace public, voire à la reconnaissance publique, alors que celles du stalinisme avaient souvent fini par être oubliées<sup>13</sup>.

En l'état, il paraît donc aussi ardu que hasardeux de chercher à homogénéiser les mémoires des uns et des autres au sein d'une mémoire européenne commune. Toute homogénéisation mémorielle en ce sens apparaîtrait d'ailleurs d'autant plus illusoire que les précédents ne sont

---

12. Voir CORNELISSEN, Christoph, « Histoire du temps présent et culture mémorielle en Europe », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n° 2, 2016, p. 119 ([doi:10.3917/hes.162.0107](https://doi.org/10.3917/hes.162.0107)).

13. Voir TAMBARIN, Marcel, « De la mémoire divisée à la mémoire partagée : la double confrontation au passé dans l'Allemagne unifiée », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 189, juillet-septembre 2009, p. 104-118.

rien moins que convaincants, comme l'illustre la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Si l'on prend par exemple le 8 mai 1945, qui a fini par être officiellement considéré comme un jour de libération même par l'Allemagne de l'Ouest après le fameux discours prononcé par le président Richard von Weizsäcker le 8 mai 1985, les frictions apparues lors de sa commémoration en 2005 à Moscou ont bien montré que ce jour de libération n'en avait pas été un pour beaucoup à l'Est, pour lesquels il marquait le début d'un nouvel asservissement. De même, avec la montée de la victimisation du passé, l'Allemagne a pu, elle aussi, faire valoir les victimes civiles des bombardements aériens et des expulsions, dans un conflit dont elle était jusque-là surtout tenue pour coupable – tandis qu'inversement des pays jusqu'alors réputés faire partie des victimes se voyaient accusés de complicité, comme la France pour sa collaboration avec le régime nazi, ou l'Angleterre pour avoir bombardé les villes allemandes. « Tous vainqueurs », « tous victimes », « tous coupables » – ces amalgames réducteurs ne donnent guère que l'illusion de surmonter la concurrence mémorielle parce qu'ils reviennent le plus souvent à décontextualiser et à édulcorer. Et si la guerre de 39-45 finit par aboutir au même type de réconciliation générale au-dessus des tombes que la réconciliation franco-allemande au-dessus de celles de 14-18, ce sera sans doute au même prix, celui d'une décontextualisation fallacieuse qui évacue les causes et les responsabilités<sup>14</sup>.

Il semble qu'il ne faille pas non plus placer trop d'attentes dans les échafaudages intellectuels qui ont tenté de conceptualiser une mémoire européenne transnationale, qu'il s'agisse de la cosmopolitisation de l'Europe avancée par Ulrich Beck comme moyen de surmonter tous les nationalismes<sup>15</sup>, ou du schéma sophistiqué de mémoire collective européenne élaboré par Claus Leggewie. Ce dernier, qui propose de structurer et de hiérarchiser le « champ de bataille » de la mémoire européenne en une série de sept cercles concentriques allant pour l'essentiel de la mémoire de l'Holocauste à celle des crimes coloniaux, a toutefois le

---

14. ROUSSO, Henry, *op. cit.*, p. 261-262.

15. BECK, Ulrich, GRANDE, Edgar, *Kosmopolitisches Europa: Gesellschaft und Politik in der Zweiten Moderne*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2004.



mérite d'intégrer la mémoire des migrations, forcées ou non, et d'ajouter aux cercles négatifs un dernier cercle positif, celui de la *success story* européenne depuis 1945<sup>16</sup>. Force est pourtant de constater que ni l'un ni l'autre ne se sont révélés opérants et n'ont permis de mettre fin aux conflits mémoriels, comme le montre la renationalisation des politiques étatiques européennes, où les enjeux politiques nationaux l'emportent sur l'europanisation des mémoires.

Les dissensions sur le passé suffiraient à elles seules à handicaper la formation d'une mémoire commune, mais on peut aussi se demander quels seraient les vecteurs mémoriels susceptibles de la porter et surtout inhérents à la construction européenne. En dépit de la vogue que connaissent les lieux de mémoire et les publications qu'ils inspirent, il n'y a en effet pas ou peu de lieux de mémoire intrinsèquement et originellement européens. Des lieux de mémoires ont bien été recensés et affichés comme européens<sup>17</sup>, souvent toutefois en identifiant des lieux de mémoire certes à portée transnationale, mais non véritablement européens par essence, voire en promouvant une simple reconnaissance réciproque des lieux de mémoire nationaux<sup>18</sup> – sans que l'on puisse d'ailleurs savoir, faute d'étude de leur réception, si les significations dont ils sont chargés ne divergent pas d'un pays à l'autre, ni si l'adhésion qu'ils sont censés provoquer est du même ordre ou de la même intensité. Nombre de ces lieux de mémoire « européens » souffrent en outre d'un problème d'échelle, soit qu'ils n'entretiennent qu'un rapport plus ou moins lâche avec l'histoire de l'intégration européenne (comme la « Coccinelle », l'opéra ou Tchernobyl), soit au contraire qu'ils excèdent largement le cadre européen et perdent alors de leur spécificité européenne. Ainsi, même les *Stolpersteine*, ces pierres d'achoppement rappelant les victimes

---

16. LEGGEWIE, Claus, LANG, Anne, « Sieben Kreise europäischer Erinnerung », dans *Der Kampf um die europäische Erinnerung: Ein Schlachtfeld wird besichtigt*, Munich, C.H. Beck, 2011, p. 15-48.

17. Par exemple dans FRANÇOIS, Étienne, SERRIER, Thomas (dir.), *Europa : Notre histoire*, Paris, Les Arènes, 2017.

18. KÖNIG, Helmut, « Statt einer Einleitung: Europas Gedächtnis. Sondierungen in einem unübersichtlichen Terrain », dans H. König et al. (dir.), *Europas Gedächtnis: Das neue Europa zwischen nationalen Erinnerungen und gemeinsamer Identität*, Bielefeld, Transcript, 2008, p. 21-22.

de la Shoah, que l'on retrouve entre-temps dans presque tous les pays d'Europe, ne constituent plus un vecteur mémoriel proprement européen, tant le phénomène est devenu planétaire et s'intègre dans le processus d'universalisation de la mémoire de la Shoah.

Il n'y pas non plus de rituels communs, à part peut-être les élections européennes, qui n'ont même pas lieu le même jour partout et dont les taux de participation – à l'exception des pays où le vote est obligatoire – témoignent davantage du désintérêt que de l'adhésion. Même pour une commémoration aussi importante que la « Journée de la mémoire de l'Holocauste », les pays membres de l'Union n'ont pas réussi à s'accorder sur une date commune à tous, car le cadre national l'a souvent emporté dans le choix de la date retenue : si c'est le jour de la libération du camp d'Auschwitz qui a été adopté par une partie des pays membres, d'autres ont choisi des dates différentes se rapportant à leurs références nationales. Et quand bien même tous se seraient accordés sur le 27 janvier, cela n'en ferait pas un cadre spécifiquement européen, puisque cette date commémorative est devenue universelle depuis que les Nations unies ont suivi l'exemple européen en instaurant la « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ». Certes, les Journées européennes du patrimoine connaissent un succès certain, mais peut-on considérer qu'elles rassemblent autour d'un patrimoine commun ? Elles aussi s'étalent, non seulement sur une période trop longue pour leur garder le caractère d'un rituel fédérateur, mais à présent aussi très largement au-delà des frontières de l'UE. À cet égard, elles sont dépourvues du caractère spécifique que peut revêtir une date commémorative comme le 9 mai – mais même concernant cette date symbolique s'il en est : qui sait en vérité que la « Journée de l'Europe » commémore la déclaration de Robert Schuman de 1950 proposant la toute première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier ?

## Perspectives et prérequis

Les perspectives de concrétisation d'une mémoire européenne et d'une véritable culture mémorielle européenne semblent paradoxalement subordonnées à une série de concessions. La première des concessions requises, c'est celle qui consiste à admettre qu'une mémoire européenne promue par les institutions pose un problème fondamental : celui d'une culture mémorielle administrée, au risque d'être perçue comme un « devoir de mémoire européen », par analogie avec le devoir de mémoire envers la Shoah. Même si en l'espèce le pouvoir prescripteur du Parlement européen autant que de la Commission reste limité, la culture mémorielle sous la houlette des institutions européennes prend facilement des allures de politique mémorielle, mise en œuvre d'en haut et orientée à travers les divers programmes de recherche et de financement de projets. D'ailleurs, pour volontariste que puisse apparaître l'entreprise, elle n'a pour l'heure guère fait progresser la culture mémorielle commune, comme le montre la résolution de 2019 qui rappelle comme une litanie toute une série d'autres déclarations et résolutions qui n'ont pas réussi à mettre fin à la concurrence des mémoires nationales. Et ce n'est pas uniquement parce que le Parlement européen peut être considéré comme une « arène mémorielle secondaire » relativement impuissante<sup>19</sup>, où domine de plus une tendance au consensus, comme en témoigne le vote quasi-unanime de la résolution de 2019. Mieux armée, la commission n'a pourtant eu guère plus de succès en soutenant, voire en impulsant des projets historiographiques pour valoriser l'intégration européenne, comme le montre entre autres le sort du projet de livre d'histoire européen, qui a certes connu des éditions simultanées dans plusieurs pays européens, mais qui n'a finalement jamais servi de manuel commun dans les écoles auxquelles il était destiné<sup>20</sup>.

- 
19. CADOT, Christine, « Le Parlement européen, une arène mémorielle secondaire ? », *Parlement[s]*, n° hors-série 15, 2020, p. 135 ([doi:10.3917/parl2.hs15.0123](https://doi.org/10.3917/parl2.hs15.0123)).
  20. CALLIGARO, Oriane, FORET, François, « La mémoire européenne en action. Acteurs, enjeux et modalités de la mobilisation du passé comme ressource politique pour l'Union européenne », *Politique européenne*, vol. 37, n° 2, 2012, p. 22 ([doi:10.3917/po.eu.037.0018](https://doi.org/10.3917/po.eu.037.0018)).

La seconde concession consiste à reconnaître la singularité et la complexité d'une mémoire collective européenne, voire à ne reconnaître à cette notion qu'une utilité heuristique, car à la différence des mémoires nationales cette dernière ne peut guère se prévaloir de cadres sociaux communs aux pays de l'Union<sup>21</sup> – ce qui semble rédhibitoire si l'on admet avec Maurice Halbwachs que la mémoire est structurée par les cadres sociaux. Un trop grand nombre d'articulations différentes, historiques, politiques, géographiques, etc., un trop petit nombre de recouplements souvent partiels rendent improbable une synchronisation entre les régimes mémoriels respectifs, comme le montrent de manière éclatante la résurgence des mémoires enfouies après 1990 et l'asymétrie persistante des mémoires nationales respectives. Toute tentative de concilier les différentes mémoires et les différents cadres mémoriels, fût-elle aussi ambitieuse par exemple que celle de C. Leggewie, relève donc davantage de l'exercice intellectuel, voire du vœu pieux, que d'un projet praticable. En tout état de cause, on ne voit guère comment la multiplicité tant des espaces sociaux que des représentations mémorielles que l'on observe déjà dans un cadre national pourrait s'harmoniser dans le cadre européen – si tant est que ce dernier puisse se définir sans équivoque, tant ses limites varient selon l'échelle temporelle ou spatiale retenue. Et quand bien même une telle harmonisation serait possible, quelle congruence peut-on espérer entre les mémoires personnelles, individuelles ou familiales, et les représentations collectives européennes ? Quelle identification attendre de la part des citoyens de l'UE – pour ne rien dire des populations d'immigration récente – à une mémoire que ne recoupe quasiment aucune de leurs expériences personnelles autres que, pour les plus anciens d'entre eux, celles d'un passé traumatique ?

La troisième et dernière concession consiste à reconnaître l'impossibilité d'éviter les conflits mémoriels, et même la nécessité d'accepter la confrontation de mémoires non seulement divergentes mais parfois violemment opposées – ne serait-ce que parce que ces conflits mémoriels ne s'évacuent pas par un vote consensuel. C'est le postulat qu'a intégré

---

21. *Ibid.*, p. 32.

UNREST<sup>22</sup>, un récent projet financé par la Commission européenne, dont l'approche repose sur un nouveau mode de remémoration dit « agonistique »<sup>23</sup> : celui-ci considère en effet le conflit comme une opportunité positive de substituer aux représentations antagonistes du passé (dans lesquels l'autre est l'ennemi à éliminer) des rapports agonistes (dans lesquels il devient un adversaire légitime). Cette approche prend donc les conflits mémoriels de front et veut en cela se distinguer de l'approche cosmopolite, taxée de consensualisme, et même d'impuissance face à la persistance des antagonismes mémoriels. Bien que voulant se démarquer de toute démarche consensuelle, l'approche agonistique participe pourtant elle aussi d'un consensus sur le fait qu'affronter les conflits mémoriels fait partie du processus d'eupéanisation des mémoires. La thèse s'est en effet imposée dans la recherche mémorielle qu'une culture mémorielle européenne ne pourra émerger qu'à la faveur d'un dialogue entre les mémoires, et que c'est cette « remémoration dialogique » permettant de confronter les mémoires respectives<sup>24</sup> qui permettra de parvenir à une culture mémorielle européenne plurielle ou « multidirectionnelle », dans laquelle les mémoires, nationales ou intranationales, ne seront plus concurrentielles<sup>25</sup>.

- 
22. *Unsettling Remembering and Social Cohesion in Transnational Europe* (UNREST), projet 2016-2019 (thème : le patrimoine culturel de la guerre dans l'Europe contemporaine). Voir *Rapport de synthèse européen*, mars 2019, ainsi que le site du projet : <http://www.unrest.eu>.
  23. Voir CENTO Bull, Anna, HANSEN, Hans Lauge, « Agonistic Memory and the UNREST Project », *Modern Languages Open*, n° 1, 2020, p. 20 ([doi:10.3828/mlo.voi0.319](https://doi.org/10.3828/mlo.voi0.319)).
  24. ASSMANN, Aleida, *Das neue Unbehagen an der Erinnerungskultur : Eine Intervention*, Munich, C. H. Beck, 2020<sup>3</sup> (2013), en part. p. 202.
  25. ROTHBERG, Michael, « Introduction: Theorizing Multidirectional Memory in A Transnational Age », dans *Multidirectional Memory : Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford U.P., 2009, p. 1-29, en part. p. 3.

## ***In varietate concordia***

Si l'émergence d'une culture mémorielle partagée passe sans conteste par l'europanisation des mémoires nationales, cette europanisation n'en mène pas pour autant à une mémoire collective européenne *sui generis*, du moins si l'on se représente cette dernière sur le modèle des communautés mémorielles que sont les nations pour Ernest Renan ou Max Weber. Cette culture mémorielle commune sera placée à la fois sous le signe de l'union et de la pluralité, à l'image de la devise de l'Union européenne, car elle reposera sur la reconnaissance mutuelle des mémoires respectives. Mais comme l'a encore montré en 2019 la résolution « sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe », cette reconnaissance ne pourra pas forcément se faire sur un mode consensuel, ni même sur un mode raisonnable : pourtant parfaitement informés pour avoir eux-mêmes commandé une étude sur la question de la mémoire européenne<sup>26</sup>, les parlementaires européens n'en ont pas moins formulé et voté une résolution dont le texte a sans doute plus contribué à entretenir les dissensions mémorielles qu'à se rapprocher de la concorde à laquelle il prétendait aspirer. S'il est vrai que les antagonismes mémoriels ne pourront être dépassés que sur un mode réflexif et dialogique, il est tout aussi manifeste que, tant que les sujets de discorde mémorielle resteront tributaires de la mémoire vive, ou – pour reprendre la distinction établie par Jan Assmann – de la « mémoire communicative »<sup>27</sup>, les rééquilibrages mémoriels ne se feront pas sans heurts.

Pour tenter d'échapper à l'emprise des passés traumatiques qui entretiennent ces antagonismes, on peut finalement se demander – pour paradoxal que cela puisse paraître – s'il ne faudrait pas davantage se tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé afin de favoriser l'adhésion

---

26. Bien que datant de 2013 (2015 pour la version révisée), l'étude commandée par la commission de la culture et de l'éducation (CULT) offre toujours une synthèse claire et précise : PRUTSCH, Markus J., *European Historical Memory : Policies, Challenges and Perspectives*, Bruxelles, Parlement européen, 2015<sup>2</sup> (2013).

27. ASSMANN, Jan, *Kollektives Gedächtnis und kulturelle Identität*, dans Assmann, Jan, Hölscher, Tonio (dir.), *Kultur und Gedächtnis*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1988, p. 10 *sq.*

## Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?

à une culture mémorielle partagée. C'est-à-dire sinon inverser, du moins infléchir fortement la perspective qui prédomine jusqu'alors, en privilégiant l'ancrage de la culture mémorielle européenne dans un horizon d'attente, puisque le champ d'expérience commun fait largement défaut. Cette réorientation pourrait contribuer aussi bien à pallier les conflits mémoriels liés à la fixation sur les passés traumatiques qu'à rallier des populations qui, à la différence d'ennemis qui ont toujours la possibilité de se réconcilier, étaient et sont encore simplement indifférentes les unes aux autres<sup>28</sup>. Mais il est vrai, *a fortiori* avec la montée des populismes et des souverainismes, que cette solidarité mémorielle prospective nécessiterait que l'imaginaire de l'Union européenne puisse de nouveau exercer une attraction telle que le plus grand nombre puisse s'y projeter et s'y retrouver. Pour l'heure, dans l'attente de ce changement de paradigme, la forme interrogative reste toujours de mise pour envisager une culture mémorielle partagée.

**Marcel Tambarin**

ILCEA 4 – Grenoble/Dijon

## Sources

Commission européenne, Community Research and Development Information Service (Cordis), *European national museums : Identity politics, the uses of the past and the European citizen*, 2010-2013 (<https://cordis.europa.eu/project/id/244305/fr>, consulté le 8/03/2021).

---

28. Voir RIGNEY, Ann, « Transforming Memory and the European Project », *New Literary History*, vol. 43, n° 4, 2012, p. 620-621.

- , Programme Horizon 2020, Societal Challenges - Europe In A Changing World - Inclusive, Innovative And Reflective Societies, *Unsettling Remembering and Social Cohesion in Transnational Europe* (UNREST), 2016-2019 (<https://cordis.europa.eu/project/id/693523> et <http://www.unrest.eu>, consultés le 8/03/2021).
- Conseil de l'Union européenne, « Règlement (UE) n° 390/2014 du 14 avril 2014 établissant le programme “L'Europe pour les citoyens” pour la période 2014-2020 », *Journal officiel de l'Union européenne*, L115, 17/04/2014, p. 3-13 (<uri=CELEX:32014R0390>).
- Parlement européen, *Résolution sur la journée commémorative de l'Holocauste*, 15 juin 1995, *Journal officiel des communautés européennes*, C166, 3 juillet 1995, p. 132-133, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:1995:166:FULL&from=ES> [consulté le 8.3.2021].
- , *Résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme*, 2 avril 2009, 2009/2557 (RSP) ([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0213\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0213_FR.html), consulté le 8/03/2021).
- , *Résolution sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe*, 19 septembre 2019, 2019/2819 (RSP) ([https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0021\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0021_FR.html), consulté le 8/03/2021).
- , Conseil de l'Union européenne, « Décision n° 1904/2006/CE établissant, pour la période 2007-2013, le programme “L'Europe pour les citoyens” visant à promouvoir la citoyenneté européenne active », *Journal officiel de l'Union européenne*, L378, 27/12/2006, p. 32-40 (<uri=CELEX:32006D1904>).

## Bibliographie

- ASSMANN, Aleida, *Das neue Unbehagen an der Erinnerungskultur : Eine Intervention*, Munich, C. H. Beck, 2020<sup>3</sup> (2013).
- ASSMANN, Jan, *Kollektives Gedächtnis und kulturelle Identität*, dans *Id.* et Hölscher, Tonio (dir.), *Kultur und Gedächtnis*, Suhrkamp, Francfort-sur-le-Main, 1988, p. 9-19.



## Une culture mémorielle partagée pour l'Europe ?

- BECK, Ulrich, GRANDE, Edgar, *Kosmopolitisches Europa : Gesellschaft und Politik in der Zweiten Moderne*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2004 (trad. fr : *Pour un empire européen*, Flammarion, Paris, 2007).
- CADOT, Christine, *Mémoires collectives européennes*, Saint-Denis, PU de Vincennes, 2019.
- , « Le Parlement européen, une arène mémorielle secondaire ? », *Parlement[s] : Revue d'histoire politique*, n° hors-série 15, 2020, p. 123-142 ([doi:10.3917/parl2.hs15.0123](https://doi.org/10.3917/parl2.hs15.0123)).
- CALLIGARO, Oriane, FORET, François, « La mémoire européenne en action. Acteurs, enjeux et modalités de la mobilisation du passé comme ressource politique pour l'Union européenne », *Politique européenne*, n° 37, 2012, p. 18-43 ([doi:10.3917/poeu.037.0018](https://doi.org/10.3917/poeu.037.0018)).
- CENTO Bull, Anna, HANSEN, Hans Lauge, « Agonistic Memory and the UNREST Project », *Modern Languages Open*, n° 1, 2020, p. 20 ([doi:10.3828/ml.o.v0i0.319](https://doi.org/10.3828/ml.o.v0i0.319)).
- CORNELISSEN, Christoph, « Histoire du temps présent et culture mémorielle en Europe », *Histoire, économie & société*, vol. 35, n° 2, 2016, p. 107-123 ([doi:10.3917/hes.162.0107](https://doi.org/10.3917/hes.162.0107)).
- FRANÇOIS, Étienne, SERRIER, Thomas (dir.), *Europa : Notre histoire*, Paris, Les Arènes, 2017.
- , « Mémoires européennes : nouvelles enquêtes », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 ([https://www.histoire-politique.fr/documents/37/pistes/pdf/HP37\\_PistesetDebats\\_EFrancois\\_TSerrier\\_def.pdf](https://www.histoire-politique.fr/documents/37/pistes/pdf/HP37_PistesetDebats_EFrancois_TSerrier_def.pdf), consulté le 8/03/2021).
- GENSBURGER, Sarah, LAVABRE, Marie-Claire, « D'une "mémoire" européenne à l'eupéanisation de la "mémoire" », *Politique européenne*, vol. 37, n° 2, 2012, p. 10 ([doi:10.3917/poeu.037.0009](https://doi.org/10.3917/poeu.037.0009)).
- KÖNIG, Helmut, « Statt einer Einleitung : Europas Gedächtnis. Sondierungen in einem unübersichtlichen Terrain », dans H. König et al. (dir.), *Europas Gedächtnis : Das neue Europa zwischen nationalen Erinnerungen und gemeinsamer Identität*, Bielefeld, Transcript, 2008, p. 9-37.
- LEGGEWIE, Claus, LANG, Anne, *Der Kampf um die europäische Erinnerung : Ein Schlachtfeld wird besichtigt*, Munich, C. H. Beck, 2011.
- MAZÉ, Camille, *La fabrique de l'identité européenne : dans les coulisses des musées de l'Europe*, Paris, Belin, 2014.

- PRUTSCH, Markus J., *European Historical Memory : Policies, Challenges and Perspectives*, Parlement Européen, Bruxelles, 2015<sup>2</sup> (2013) ([IPOL STU\(2015\)540364](#)).
- Rapport de synthèse européen*, Unsettling Remembering and Social Cohesion in Transnational Europe (UNREST), mars 2019 ([http://www.unrest.eu/wp-content/uploads/2019/04/H2020-UNREST-Policy-Synthesis-FINAL\\_FR-.pdf](http://www.unrest.eu/wp-content/uploads/2019/04/H2020-UNREST-Policy-Synthesis-FINAL_FR-.pdf), consulté le 8/03/2021).
- RIGNEY, Ann, « Transforming Memory and the European Project », *New Literary History*, vol. 43, n° 4, 2012, p. 607-628.
- ROTHBERG, Michael, *Multidirectional Memory : Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford U.P., 2009.
- ROUSSO, Henry, *Face au passé : Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, 2016.
- TAMBARIN, Marcel, « De la mémoire divisée à la mémoire partagée : la double confrontation au passé dans l'Allemagne unifiée », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 189, juillet-septembre 2009, p. 104-118.
- TROEBST, Stefan, « Der 23. August als euroatlantischer Gedenktag? Eine analytische Dokumentation », dans *Der Hitler–Stalin Pakt 1939 in den Erinnerungskulturen der Europäer*, Kaminsky, Anna, Müller, Dietmar et Troebst, Stefan (dir.), Göttingen, Wallstein, 2011, p. 431-467.